

Les certificats de qualification professionnelle

Déclaration du groupe de la coopération

Le développement des compétences et des qualifications constitue un enjeu majeur en tout premier lieu pour les salarié.e.s qui ont besoin d'acquérir les compétences nécessaires à leur sécurisation dans l'emploi et à leur évolution professionnelle et, à ce titre, le film introductif en est une parfaite illustration. C'est un enjeu majeur également tant du point de vue de la lutte contre le chômage que de la compétitivité des entreprises. Il s'agit notamment de faire coïncider les besoins des salariés avec les attentes des employeurs et ce dans un contexte de mutation du monde du travail :

- montée en puissance de la qualification des métiers ;
- problème d'attractivité dans certains secteurs ;
- besoin de sécurisation des parcours professionnels.

La Loi du 5 mars 2014 développe de nouveaux outils en matière de formation professionnelle et de qualification : dans ce cadre, les CQP viennent enrichir des dispositifs de formation appelés à évoluer.

Au regard d'un état des lieux dégageant les forces et les faiblesses de ce dispositif, nous partageons la volonté d'améliorer la connaissance des CQP pour les rendre plus visibles ; c'est notamment le rôle des branches qui doivent en assurer la promotion auprès des entreprises et des salariés dans un contexte de foisonnement des certifications.

L'avis souligne la spécificité de cette démarche paritaire au sein des branches, qui relève donc de la responsabilité des acteurs professionnels, situés au plus près des métiers et de leurs évolutions. Les entreprises coopératives sont particulièrement attachées à cette approche. Dans cet esprit, nous partageons les recommandations relatives à l'accompagnement des acteurs des branches.

L'exemple de la mutualisation des CQP au sein de la filière alimentaire, qui intègre notamment les coopératives agricoles, nous paraît une voie intéressante à explorer dans le cadre du débat sur les certificats de qualification professionnelle interbranches. A été récemment engagée une rénovation des CQP de cette filière, dans le champ d'OPCALIM, OPCA commun à une trentaine de branches. La démarche repose sur un fonds mutualisé et une reconnaissance mutuelle d'outils de certification dans le cadre de leur rénovation.

Cet exemple illustre bien la contribution des CQP pour répondre aux besoins de professionnalisation, de reconnaissance des compétences ou de reconversion des salariés. C'est aussi un outil au service de la structuration des démarches de formation des entreprises.

Les mutations liées au numérique interrogent fortement l'évolution des métiers et des compétences. L'avis souligne l'importance d'intégrer le digital dans les apprentissages. Mais au-delà, le numérique bouleverse la notion même de travail et de parcours professionnels. La coopération, très attachée à la valorisation du capital humain, est attentive à la sécurisation des parcours des individus qui prendront des formes de plus en plus diversifiées avec des alternances de période de salariat, de travail indépendant, et parfois malheureusement de chômage... Le décloisonnement des CQP est à ce titre très important pour faciliter les passerelles d'un métier à l'autre, en développant dans le même temps les pratiques de VAE.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de cet avis.